



PC.DEL/1168/11
1 December 2011

Original: FRENCH

EUROPEAN UNION

Conseil Permanent de l'OSCE 892
Vienne, le 1 décembre 2011

Déclaration de l'UE relative à des questions sur la tolérance et la non-discrimination dans la Fédération de Russie

L'Union européenne et ses États membres notent avec préoccupation que le Parlement de Saint-Pétersbourg a adopté le 16 novembre en première lecture une proposition de loi visant à sanctionner administrativement et financièrement « toute action publique destinée à propager auprès des mineurs l'homosexualité masculine et féminine, la bisexualité, le transgenre et la pédophilie ». Des lois similaires ont déjà été adoptées par les Parlements régionaux de Riazan et d'Arkhangelsk.

Nous considérons que cette proposition de loi pourrait constituer une atteinte aux droits de l'homme et une discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels, notamment en restreignant leur liberté d'expression et leur liberté d'association et d'assemblée. Nous avons des interrogations sur la conformité de ce texte avec la loi fédérale russe et avec les engagements internationaux auxquels la Russie a souscrit, y inclus la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que la Convention européenne de droits de l'homme. Nous rappelons notamment que, dans son arrêt « Aleksyev contre Russie » du 21 octobre 2010, la Cour européenne des droits de l'Homme a déjà condamné la Russie pour les

interdictions répétées des défilés de la Marche des fiertés opposées par les autorités municipales moscovites.

Nous sommes également préoccupés par le fait que cette proposition de loi tend à créer un amalgame inacceptable en assimilant l'homosexualité, qui est dépénalisée en Russie depuis 1993, à la pédophilie.

Ces développements démontrent la persistance des discriminations dans les États participants de l'OSCE. Cette situation souligne la nécessité pour l'OSCE de lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Nous remercions la délégation de la Fédération de Russie de bien vouloir porter la présente déclaration à la connaissance du Parlement et du gouverneur de Saint-Pétersbourg.

The candidate countries CROATIA*, the FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA*, MONTENEGRO* and ICELAND**, the countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidate countries ALBANIA and BOSNIA AND HERZEGOVINA, the European Free Trade Association country NORWAY, member of the European Economic Area, align themselves with this statement.

*Croatia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia and Montenegro continue to be part of the Stabilisation and Association Process.

**Iceland continues to be a member of the EFTA and the European Economic Area.